

# L'arpentage au Canada

Autor(en): **Haefliger, B.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Geomatik Schweiz : Geoinformation und Landmanagement =  
Géomatique Suisse : géoinformation et gestion du territoire =  
Geomatca Svizzera : geoinformazione e gestione del territorio**

Band (Jahr): **105 (2007)**

Heft 3

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-236411>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## L'arpentage au Canada

Un stage effectué en 2006 dans un bureau d'arpenteur-géomètre à St-Hubert dans la province de Québec. Les activités principales du bureau sont l'implantation de bâtiments, le piquetage, le bornage dans de rares cas, le certificat de localisation, la mesure d'appartements ainsi que divers levés topographiques. L'introduction présente l'histoire de l'arpentage au Canada et du cadastre québécois.

*Praktikum 2006 in einem Geometerbüro in St-Hubert, in der Provinz Quebec. Die Haupttätigkeiten des Büros sind Gebäudeabsteckungen, Verpflockungen und in seltenen Fällen Vermarkungen, die Parzellarvermessung, die Vermessung von Wohnungen sowie verschiedene Geländeaufnahmen. In der Einleitung wird die Geschichte der Vermessung in Kanada und des kanadischen Grundbuches vorgestellt.*

Qui di seguito, il rendiconto di uno stage effettuato nel 2006 presso l'ufficio di un geometra a St-Hubert, nella provincia del Québec. Le attività principali dell'ufficio sono il tracciamento di edifici, la picchettazione, qualche terminazione, il certificato di localizzazione, la misura di appartamenti nonché vari rilevamenti topografici. Nell'introduzione si presenta la storia dell'agrimensura in Canada e del catasto in Québec.

B. Haefliger

### Historique

En 1626 débute l'arpentage au Québec par Samuel de Champlain, considéré comme le premier arpenteur-géomètre du Canada. Celui-ci mesure les trois premières seigneuries selon le système seigneurial sous régime français. Ce système est un partage de terre en fiefs ou seigneuries que l'Etat concède aux plus offrants. Ceux-ci, devenus seigneurs octroient des lots aux paysans et aux agriculteurs qui en font la demande. Ces habitants exploitent les terres de la seigneurie et paient des redevances au seigneur.

Entre 1626 et 1760, au moins 78 arpenteurs œuvrent dans la colonie pour tracer les lignes extérieures des seigneuries et pour délimiter les terres qui s'y retrouvent. La plupart de ces travaux sont effectués en conformité avec les ordonnances émises par différents administrateurs de la colonie. Il n'existe alors aucun organisme chargé de surveiller l'ensemble des travaux.

En 1760, après la victoire des Britanniques sur les troupes françaises, les autorités britanniques prennent en main la gestion des travaux d'arpentages du territoire. En

1763, la France cède le Canada à la Grande Bretagne selon le traité de Paris. Le roi d'Angleterre nomme Samuel Holland premier arpenteur général. Il gère et surveille tous les travaux d'arpentage exécutés au Canada et dans les colonies américaines. Puis naît en 1790 le Bureau de l'arpenteur général, qui assure une réglementation plus rigoureuse dans le domaine de l'arpentage.

En 1840 est signé l'Acte de l'Union du Haut et du Bas Canada. Le titre d'arpenteur général est abandonné et les fonctions qui s'y attachent sont transférées au

Bureau du commissaire des terres de la Couronne. L'année suivante voit naître l'adoption de la première loi pour disposer des terres publiques. C'est alors la création du Département des Terres de la Couronne.

Ce département est à la base même de l'État moderne puisqu'il est en fait le premier ministère du gouvernement. En 1845, le bureau de l'arpenteur général est intégré au Département des Terres de la Couronne.

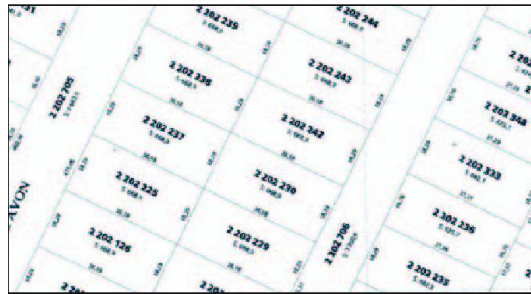
En 1867, est signé l'acte de l'Amérique du Nord Britannique et la création de la Confédération du Canada; L'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse deviennent les quatre premières provinces. Par la suite, le secteur de l'arpentage connaît de nouveaux changements. En effet, celui-ci devient la responsabilité des provinces. Au Québec, plusieurs départements, services ou directions s'échangeront cette responsabilité à travers le temps.

Dernier changement en date de 2002, la Direction de l'Information Foncière sur Territoire Public devient le Bureau de l'Arpenteur Général.

### Le Cadastre québécois

Le cadastre québécois est créé entre 1866 et 1896 et ce pour des raisons d'ordre fiscal. Il comprend à l'origine environ 1450





plans qui représentent la plupart des propriétés foncières de l'époque. Avec le temps, on utilise le cadastre pour l'établissement de la taxe foncière, l'aménagement urbain, la gestion des réseaux de services publics, l'application de diverses lois liées au territoire, etc.

En 1992, le gouvernement du Québec a donc décidé d'entreprendre des travaux de réforme cadastrale pour reconstituer une image fidèle du morcellement foncier du territoire. En effet celui-ci est composé de quelques 3 500 000 propriétés mais le cadastre reste inchangé. Ainsi, les 700 000 lots originaires sont représentés sur les mêmes 1450 plans dressés au 19<sup>e</sup> siècle, lesquels comportent de nombreuses anomalies d'immatriculation dues aux morcellements subséquents.

### Le registre foncier

En 1830, l'Etat met en place le système de la publicité foncière afin d'assurer aux citoyens du Québec la protection de leurs droits de propriétés. Chaque transaction se traduit par l'inscription des documents dans le registre foncier du Québec. Ce registre est maintenant accessible par Internet et permet la connaissance des index des immeubles sur lesquelles les hypothèques, ventes, décès, cession et servitudes y sont inscrits.



### Système unitaire

Les arpenteurs-géomètres utilisent depuis longtemps le système international d'unité de mesure depuis son introduction dans les années 70. Cependant dans la construction, on utilise encore le pied et le pouce anglais à l'heure actuelle.

### Système de référence spatiale

Deux systèmes de référence géodésique sont utilisés au Canada: le Système de référence géodésique nord-américain de 1927 (NAD27) et le Système de référence géodésique nord-américain de 1983 (NAD83). Les deux sont des systèmes de références géodésiques, mais chacun d'eux est fondé sur des mesures différentes. Le NAD27 est fondé sur l'ellipsoïde de Clarke de 1866 et son point de référence est un point fixe situé au Kansas. Le NAD83 est un système fondé sur le Système de référence géodésique de 1980 (GRS80) et son point de référence est le centre de la Terre et non pas un point sur la surface terrestre.

Des repères géodésiques sont matérialisés pour aider les arpenteurs québécois. Des fiches détaillant leur localisation et leur situation géographique sont disponibles sur Internet moyennant une indemnité. Nous pouvons les repérer dans les rues par une balise orange indiquant leur distance et leur direction.

### Stage au Québec

Selon un accord conclu en 1980 entre la Suisse et le Canada, un citoyen suisse ayant achevé sa formation professionnelle peut demander une autorisation de séjour et de travail au Canada pour parfaire ses connaissances professionnelles et



linguistiques. Cette autorisation est délivrée pour 18 mois au maximum. Après un apprentissage de Géomaticien, je voulais partir dans un autre pays pour découvrir d'autres méthodes de travail dans ma profession. Mon stage s'est effectué de début septembre 2006 à fin décembre 2006 dans le bureau d'arpenteur-géomètre de Fabien Grutman à St-Hubert. Cette ville est située sur la rive sud de l'île de Montréal, dans la province de Québec dont elle est la troisième ville en importance pour sa population (380 000 hab.).

### Types d'activités

Les activités principales du bureau sont l'implantation de bâtiments, le piquetage, le bornage dans de rares cas, le certificat de localisation, la mesure d'appartements ainsi que divers levés topographiques. J'ai été affecté durant mon stage à l'équipe terrain qui était composée d'un technicien et d'un aide.

### Matériel

L'équipe de terrain utilise principalement une station totale Sokkia Set 3110 pour ses divers relevés couplé d'un carnet de terrain sous Windows CE munis d'un programme spécifique pour la topographie. Pour la recherche de repères on utilise aussi un détecteur de métal vu que la plupart d'entre eux sont bien enterrés. Le bureau loue quelques rares fois un GPS ou un ni-





veau automatique mais seulement pour des travaux spécifiques.

Voici un exemple d'un repère de piquetage du bureau d'arpenteur de M Grutman. Celui-ci est composé d'une tige de fer d'environ 60 cm muni d'un cap où est inscrit le nom de l'arpenteur ainsi que son numéro de matricule. Ce chiffre correspond au classement par ordre chronologique des arpenteurs-géomètres. Dans ce cas-ci, M. Grutman est le 1716<sup>ème</sup> arpenteur du Québec. Cette numérotation n'a pas débuté par Samuel de Champlain (voir historique), mais vers la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, date à laquelle nous recensons les premiers présidents de l'Ordre des arpenteurs du Québec.

## Travaux topographiques

### L'implantation

L'implantation est un travail assez fréquent dans le bureau d'arpenteur. Elle a pour but la pose de quatre tuyaux de fer à une certaine distance à l'extérieur des murs pour permettre à la pelle de creuser afin d'y poser la fondation.



### Le piquetage

Le piquetage est l'ensemble des opérations effectuées par l'arpenteur-géomètre, dans le but d'indiquer, au moyen de repères, son opinion sur les limites d'un terrain. Il est valable pour le seul bénéfice de la personne qui a demandé le piquetage. Quand l'arpenteur-géomètre s'aperçoit qu'une limite ainsi déterminée vient troubler l'occupation des lieux, il ne pose pas de repères. Cependant, l'opération de piquetage et la détermination des limites demeurent valables et le certificat de piquetage émis est alors accompagné d'un rapport expliquant la situation.

### Le bornage

Le bornage est une opération qui a pour objet de fixer la ligne séparative de deux fonds de terre contigus d'une façon permanente et irrévocable, à l'aide de signes matériels appelés «bornes». Pour être valable, un «bornage» implique la présence et la collaboration effective des propriétaires de tous les biens-fonds que cette ligne séparative intéresse ainsi que la rédaction d'un procès-verbal de bornage dressé par l'arpenteur-géomètre instrumentant et signé tant par lui que par les intéressés. Il peut être soit «amiable» si les parties s'entendent, soit «judiciaire» si c'est un juge qui décide de la position de la ligne. Ce bornage se fait très rarement et le plus souvent en cas de litige entre les propriétaires sur la limite de leurs lots. Le technicien avec qui j'ai travaillé en a posé seulement deux en douze ans c'est dire que c'est rare.

### Le certificat de localisation

Le certificat de localisation est un document comportant un rapport et un plan par lesquels l'arpenteur-géomètre expri-

me son opinion professionnelle sur la situation et la condition actuelles d'un bien-fonds. Il fournit «l'état de santé» d'une propriété par rapport aux titres de propriété, au cadastre, ainsi qu'aux lois et règlements pouvant l'affecter.

Ce certificat est habituellement nécessaire lors d'une transaction immobilière et peut être requis par un créancier, un notaire, un avocat, un courtier en immeuble, un évaluateur ou une municipalité. Il peut être demandé tout autant par le vendeur que par l'acheteur.

Ce document est privé, voire confidentiel, et est remis au client et aux seuls intervenants désignés. De plus, le certificat de localisation ne doit en aucun cas être utilisé pour tenter d'établir des limites de propriétés ou d'entreprendre des travaux en relation avec celles-ci. Ces actions réfèrent plutôt à des opérations de piquetage ou d'implantation.

## Conclusion

Ces quatre mois de stage m'ont beaucoup apporté, tant professionnellement qu'au niveau de l'accent québécois. Je conseille vivement à ceux qui sont intéressés de franchir le pas, surtout que l'arpentage au Canada manque de personnel, plus particulièrement dans la province de l'Alberta.

### Source:

Connaissances personnelles  
[www.oagq.qc.ca](http://www.oagq.qc.ca)  
[www.ccls-ccag.ca/French/surveyingFR.htm](http://www.ccls-ccag.ca/French/surveyingFR.htm)

Benoît Haefliger

Les Oches 4

CH-1442 Montagny-Yverdon

[benoit@jeunesse-montagny.ch](mailto:benoit@jeunesse-montagny.ch)

